

**Commune de LANGOIRAN**  
**Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal**  
**et d'élection du Maire et des Adjoint**  
**Séance du 25 mai 2020**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19  
Absent : 1 Procuration : 1

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2020,

Les membres composant le conseil municipal de la commune de Langoiran se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, le Lundi 25 mai 2020 à 18h30 sous la présidence successive de Monsieur Jean-Pierre BOYANCÉ, doyen d'âge et de Monsieur Jean-François BORAS, Maire élu.

PRESENTS : MM. Jean-François BORAS. Jean-Pierre BOYANCÉ. Serge LAPENNE. Karim LAAKILI. Patrick VACHER. Denis CRAMBES. Romain CARLES. Jean-Claude MORIN. Christophe DELLIS. MMES Nathalie ZEFEL. Christine MAUPOMÉ. Doriane VICHERY. Malika MILON. Gaëlle LIDZINSKI. Marie DAO. Estelle GUÉNON. Dominique JOBARD. Nathalie BUSTERNA PHILIPPEAU.

ABSENT : M. Jocelin BIBONNE.

PROCURATION : M. Jocelin BIBONNE à Madame Gaëlle LIDZINSKI

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, Madame Malika MILON a été désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h32.

*Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de respecter le protocole sanitaire lié au COVID-19 et indique que cette séance devra être la plus courte possible pour limiter tout risque.*

*Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus du conseil municipal sortant.*

*Il rend hommage aux victimes du COVID-19, à Madame Martine CAPDEVILLE, conseillère municipale lors du mandat précédent et à Monsieur Anthony CABRITA, âgé de 24 et décédé durant le week-end suite à un accident de voiture. Il invite le conseil municipal à observer une minute de silence en leur mémoire.*

*Ensuite, Monsieur le Maire cède la présidence à M. Jean-Pierre BOYANCÉ, doyen de l'assemblée, pour procéder à l'élection du Maire.*

*M. Jean-Pierre BOYANCÉ souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux à cette séance d'installation du conseil municipal. Il remercie tous les conseillers municipaux élus et ceux qui ont participé à ce « mouvement démocratique un peu altéré par la situation que nous vivons ». Il souligne également la tristesse occasionnée par les différents décès évoqués précédemment.*

*Il procède à l'appel des membres présents.*

**ORDRE DU JOUR**

- Installation du conseil municipal
- Election du maire
- Création des postes d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la Charte de l'élu local

## Délibération n°13-2020

### Election du Maire

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame Estelle GUÉNON et Monsieur Karim LAAKILI.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Jean-François BORAS et Madame Dominique JOBARD sont candidats à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Monsieur Jean-François BORAS : 15 (quinze) voix

– Madame Dominique JOBARD : 4 (quatre) voix

Monsieur Jean-François BORAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

#### Le CONSEIL,

**PROCLAME** Monsieur Jean-François BORAS, Maire de la commune de LANGOIRAN et le déclare installé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Le Président proclame Monsieur Jean-François BORAS, Maire de la commune de LANGOIRAN et le félicite.*

*Il lui remet symboliquement l'écharpe de Maire (afin éviter tout contact) et lui cède la présidence.*

## Délibération n°14-2020

### Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent ou représentés, décide la création de 4 (quatre) postes d'adjoints.**

## Délibération n°15-2020

### Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste Serge LAPENNE
- Liste Jean-Claude MORIN

*Après avoir constaté une erreur concernant le nombre de bulletins trouvés dans l'urne (20), il est procédé à un nouveau vote.*

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste Serge LAPENNE, 15 (quinze) voix
- Liste Jean-Claude MORIN, 4 (quatre) voix

La liste Serge LAPENNE, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Monsieur Serge LAPENNE, 1er adjoint au Maire
- Madame Doriane VICHERY, 2ème adjoint au maire
- Monsieur Patrick VACHER, 3ème adjoint au maire
- Madame Malika MILON, 4ème adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

*Monsieur le Maire remet à chacun des élus son écharpe d'adjoint.*

*Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local*

La séance est levée à 19h25.

Le Maire,  
Jean-François BORAS

|                     |  |                   |                                    |                |
|---------------------|--|-------------------|------------------------------------|----------------|
| Jean-François BORAS | Serge LAPENNE  | Doriane VICHERY   | Patrick VACHER                     | Malika MILON   |
| Jean-Pierre BOYANCÉ | Marie DAO  | Christine MAUPOMÉ | Denis CRAMBES                      | Nathalie ZEFEL |
| Gaëlle LIDZINSKY    | Jocelin BIBONNE<br>Absent, procuration à<br>Mme Gaëlle LIDZINSKI | Romain CARLES     | Estelle GUENON                     | Karim LAAKILI  |
| Jean-Claude MORIN   | Dominique JOBARD   | Christophe DELLIS | Nathalie<br>BUSTERNA<br>PHILIPPEAU |                |